

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Réflexions sur l'institution du conseil aux premiers temps capétiens (XIIe-XIIIe siècles)

**Éric Bournazel**

## **Réflexions sur l'institution du conseil aux premiers temps capétiens (XIIe-XIIIe siècles)**

Article. Source : Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes

**Éric Bournazel, Réflexions sur l'institution du conseil aux premiers temps capétiens (XIIe-XIIIe siècles), dans Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes, n° 7, 2000.**

### **Extrait de l'article**

On a depuis longtemps souligné la manière dont le Capétien avait su organiser sa continuité dynastique, en résolvant les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentaient, créant ainsi pour l'avenir des précédents qu'on invoquerait lorsque des cas semblables se présenteraient et qui aideraient à préparer la solution de nouveaux problèmes<sup>1</sup>. D'une manière plus générale, cette même démarche empirique, faite de souplesse et de sagesse, se retrouve dès les premiers temps capétiens, dans la mise en place de structures de gouvernement, sinon toujours nouvelles du moins renouvelées, et dans l'élaboration d'une construction juridique du pouvoir et de son exercice, qui permettaient de répondre aux données et nécessités de la nouvelle conjoncture.

Passé l'an Mil, le Capétien doit faire face, jusque dans ses domaines, au cœur même de son véritable territoire de puissance, aux nouvelles données politiques, issues de la mutation féodo-seigneuriale dont certains historiens persistent à nier l'existence, et auxquelles pourtant le roi, comme d'ailleurs les princes et les comtes, sans parler de l'Église, sont désormais confrontés<sup>3</sup>. Depuis longtemps déjà, les grands du royaume ont déserté la compagnie royale, pour n'y revenir qu'épisodiquement, et encore pas tous, à l'occasion du sacre ou de quelques cours plus ou moins solennelles dans la tradition d'antan.

[Lire la suite \(revues.org\)](#)